

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D034-203681/A

Fournisseur(s) de services logistiques ayant trait aux vaccins

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a tenu une conférence des soumissionnaires le 30 octobre 2020 pour discuter du besoin de fournisseur(s) de services logistiques ayant trait aux vaccins qu'a l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a obtenu l'accès à des doses suffisantes de vaccins contre la COVID-19 pour répondre aux besoins de tous les Canadiens au Canada et de ceux qui sont en poste à l'étranger. Le développement clinique de tous les vaccins se poursuit. Les vaccins devraient être approuvés par Santé Canada en vue d'une distribution durant la période de janvier à mars 2021. Les informations et les détails relatifs à l'emballage des vaccins et aux conteneurs d'expédition seront fournis par chaque fabricant. L'ASPC exige qu'un ou plusieurs fournisseurs de services logistiques (FSL) fournissent une vaste gamme de services logistiques et de soutien de bout en bout, selon les besoins, pour l'exécution de sa stratégie logistique en matière de vaccins. Ce travail comprendra tous les services et activités nécessaires à la gestion et à la distribution sécuritaires des vaccins contre la COVID-19 dans tout le Canada, y compris dans les communautés éloignées et isolées. Les FSL peuvent également jouer un rôle dans la distribution des vaccins aux Canadiens en poste à l'étranger. Les partenariats et collaborations d'affaires sont encouragés.

L'Annexe A du présent document renferme les questions et réponses de la conférence des soumissionnaires. Comme il a été indiqué, SPAC adopte une approche très souple en ce qui concerne ce marché. Les réponses données reflètent les renseignements connus à l'heure actuelle. Le besoin continue d'évoluer au fur et à mesure que nous en apprenons davantage grâce à vos questions et à vos commentaires.

L'Annexe B comprend la liste des entreprises qui ont participé à la conférence des soumissionnaires. Nous encourageons les membres de l'industrie à collaborer en établissant des co-entreprises ou des arrangements de sous-traitance, au besoin, pour répondre à ce besoin.

L'Annexe C renferme les présentations faites par SPAC et l'ASPC à la conférence des soumissionnaires.

Nous vous rappelons que les demandes de renseignements et les autres communications doivent être transmises seulement à l'adresse courriel suivante : TPSGC.paapprologistique-aplogisticsproc.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. À défaut de se conformer à cette exigence, les fournisseurs pourraient ne pas être pris en compte pour la suite de ce processus.

ANNEXE A

- Q1. Quelles sont les exigences en matière d'assurance? Exigerez-vous que les fournisseurs de services logistiques aient une assurance responsabilité supérieure à la couverture de 250 000 \$ habituelle?
- R1. Nous déterminons encore les exigences en matière d'assurance. Elles seront précisées au cours des prochaines phases.
- Q2. Si nous ne sommes pas retenus à la demande de proposition initiale, est-il possible d'être placé dans un guide d'acheminement en vue d'une possible utilisation future?
- R2. À ce stade-ci, nous n'avons pas l'intention d'établir une source d'approvisionnement en dehors des entreprises qui se qualifient au moyen du processus d'invitation à se qualifier (IQ).
- Q3. Si un fournisseur devait collaborer avec une autre partie pour satisfaire ce besoin, la co-entreprise doit-elle être constituée en personne morale ou une entente de collaboration entre les parties suffirait-elle? Y a-t-il des règles concernant la co-entreprise et la collaboration? Est-ce qu'elles peuvent être avec des fournisseurs qui ne font pas partie du bassin actuel?
- R3. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) cherche actuellement à définir la nature des exigences concernant la co-entreprise, et ces exigences seront précisées dans l'IQ. La participation à la conférence des soumissionnaires n'était pas obligatoire. Les fournisseurs peuvent former une co-entreprise avec des sociétés qui n'ont pas participé.
- Q4. Les critères d'évaluation seront-ils communiqués?
- R4. Les critères de présélections des fournisseurs seront communiqués dans l'IQ.
- Q5. Que se passe-t-il si nous sommes établis au Canada, mais que notre entreprise est un fournisseur américain de services logistiques tiers? Sommes-nous disqualifiés?
- R5. Le Canada n'a pas pris de décision sur le contenu canadien. Le cas échéant, l'information sur la définition de ce qu'est un fournisseur canadien sera communiquée dans les futures phases.
- Q6. Pouvez-vous nous fournir quelques indications additionnelles quant à l'invitation à se qualifier? À quoi devons-nous nous attendre?
- R6. Les critères de présélection des fournisseurs seront communiqués dans l'IQ. Les fournisseurs peuvent s'attendre à ce que le processus d'IQ, de la publication à l'évaluation, se déroule rapidement.
- Q7. Quels services ou solutions supplémentaires vous attendez-vous à ce que SPAC demande, outre les services de logistiques ayant trait aux vaccins, pour gérer et mener à bien cet effort national de vaccination et cette priorité?
- R7. Le Canada étudie divers éléments entourant l'effort de vaccination. Ce besoin concerne en particulier la logistique ayant trait aux vaccins. Comme il est indiqué dans l'avis de projet de marché, il ne comprend pas les fournitures auxiliaires de vaccination. Veuillez consulter Achatsetventes pour trouver toute autre possibilité en matière d'approvisionnement.
- Q8. Quand les spécifications des fabricants seront-elles communiquées?

- R8. Les spécifications des fabricants seront communiquées, le cas échéant, aux entreprises qui se seront qualifiées à la suite du processus d'IQ.
- Q9. Comment ferez-vous le traitement des soumissions concurrentes? Il n'y a pas beaucoup de temps pour faire une évaluation en détail.
- R9. Les critères d'évaluation et la méthode de sélection seront précisés dans l'IQ.
- Q.10 Le transport aérien doit-il être effectué par un transporteur canadien ou le fournisseur de services logistiques pourra-t-il choisir n'importe quel transporteur qui lui plaît?
- R.10 Le FSL peut sélectionner tout transporteur aérien qui répond aux normes de l'industrie pour le transport aérien des vaccins.
- Q11. Quand la réponse à l'IQ sera-t-elle exigée?
- R11. La date et l'heure de clôture figureront dans l'IQ. Attendez-vous à ce que le processus d'IQ, de la publication à l'évaluation, se déroule rapidement.
- Q12. Nous sommes tous intéressés à travailler à fournir une solution. Bon nombre d'entre nous sont ouverts à établir des partenariats, mais nous avons besoin des spécifications des produits et de leur origine le plus tôt possible, pour que nous puissions vous donner une réponse en toute intégrité. Les fabricants ne communiquent pas cette information. Nous nous dépendons donc de vous pour obtenir ces renseignements le plus rapidement possible.
- R12. Reportez-vous à la question 8.
- Q13. Quelle est la durée du marché avec le fournisseur de services logistiques? Six mois, douze mois?
- R13. Le Canada s'attend à ce que le travail se poursuive au moins jusqu'au deuxième trimestre de 2022.
- Q14. Pouvons-nous s'il vous plaît obtenir les coordonnées des points de contact direct des participants pour que nous puissions travailler ensemble à fournir des solutions exhaustives?
- R14. Dans la page de l'appel d'offres, il y a un lien « Liste des fournisseurs intéressés ». Les fournisseurs peuvent s'inscrire à la liste et fournir leurs coordonnées pour que tous les autres fournisseurs puissent les consulter. La liste des participants à la conférence des fournisseurs se trouve à l'Annexe B.
- Q15. En ce qui concerne le vaccin à très basse température (-80), un mode de transport à très basse température proprement dit sera-t-il requis ou s'agira-t-il plutôt de changer la glace sèche dans les emballages?
- R15. Le FSL peut être sollicité pour aider à la distribution de la glace sèche aux points d'administration des vaccins dans toute administration.
- Q16. Compte tenu du fait que certains des vaccins exigent un respect de la chaîne de froid particulièrement strict, est-ce que l'ASPC ou les provinces et les territoires chercheront à obtenir de l'aide en ce qui concerne les centres de vaccination?

- R16. Non. La gestion des vaccins relève des administrations. Le soutien aux centres de vaccination ne fait pas partie de cette obligation.
- Q17. Savons-nous comment les produits seront emballés? Quelle est la quantité minimum à commander?
- R17. Les informations relatives à l'emballage du produit ne seront connues que lorsque les vaccins seront approuvés pour la distribution. Les quantités minimales de commande sont également inconnues en ce moment.
- Q18. Quelle est la date des premiers envois prévus? Sont-ils prêts?
- R18. L'ASPC se prépare en vue d'une distribution des vaccins durant la période de janvier à mars 2021.
- Q19. Est-il juste de présumer que tous les entrepôts et centres de distribution devront être à température contrôlée?
- R19. Oui, les entrepôts et les centres de distribution devront être à température contrôlée et surveillés.
- Q20. La portée du processus comprendra-t-elle le dédouanement au Canada de tous les vaccins ou peut-être seulement pour les vaccins congelés et froids?
- R20. Seulement pour les vaccins congelés, que le FSL sera tenu de transporter au Canada depuis l'Europe.
- Q21. Est-il juste de présumer que les lieux à l'étranger seront indiqués?
- R21. Oui, le fabricant du vaccin congelé livrera le vaccin à l'aéroport international le plus proche. Le FSL sera chargé de transporter le vaccin au Canada par voie aérienne.
- Q22. Est-ce que l'ASPC ou une autre entité fédérale fixera et établira des normes nationales que les provinces et territoires devront suivre pour l'entreposage correct et sûr de ces vaccins? Nous croyons savoir que les provinces ont peut-être actuellement des lignes directrices ou des critères qui diffèrent légèrement en ce qui concerne l'entreposage des vaccins et l'équipement connexe d'entreposage réfrigéré.
- R22. On peut consulter les lignes directrice de Santé Canada concernant le stockage et le transport des médicaments à température contrôlée : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/conformite-application-loi/bonnes-pratiques-fabrication/documents-orientation/lignes-directrices-controle-temperature-medicaments-entreposage-transport-0069.html>
Ces lignes directrices seront mises à jour afin d'assurer la sécurité de la gestion, du stockage et du transport des vaccins en fonction des besoins.
- Q23. Avons-nous une idée de combien il y aura de flacons par palettes?
- R23. Les informations relatives à l'emballage des vaccins seront fournies au FSL dès que la distribution du vaccin au Canada sera approuvée.
- Q24. Pouvez-vous préciser la réponse au sujet de la taille de l'unité pour laquelle vous exigez des données sur la température en temps réel?
- R24. Il faut maintenir des températures froides et congelées et surveiller les vaccins pendant leur stockage, leur transport et leur distribution aux points de destination. Le niveau de détail auquel ces informations doivent être contrôlées sera indiqué dans l'énoncé des travaux (EDT).

- Q25. Est-il juste de présumer que tous les endroits à l'étranger serviront aux besoins des Canadiens à l'extérieur du pays. Y aura-t-il la possibilité de faire l'expédition directement à partir du site de fabrication par opposition à un transit par le Canada suivie d'une expédition vers les sites dans les endroits concernés?
- R25. La stratégie de répartition des vaccins aux Canadiens en poste à l'étranger est en cours d'élaboration. Le FSL sera informé dès que les décisions seront finalisées.
- Q26. Quel pourcentage de la distribution se fera à l'intérieur du pays et quel pourcentage consistera à faire l'importation de l'étranger, l'entreposage et la distribution?
- R26. Ces pourcentages sont inconnus pour l'instant. Le FSL sera informé de la stratégie de répartition des vaccins dès qu'elle sera confirmée.
- Q27. Est-ce que l'ASPC fournira tous les services de libération des produits à la suite de l'assurance de la qualité et veillera au respect de la réglementation sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF)?
- R27. L'EDT comprendra les normes de gestion et de distribution des vaccins.
- Q28. Y aura-t-il un fichier comprenant les données sur les prévisions de volume, les destinations et les exigences pour chaque type de vaccin? Savons-nous quelle est la durée de conservation approximative des vaccins? Selon la durée de conservation, le mode de transport devra être modifié en conséquence.
- R28. L'ASPC élaborera une stratégie de répartition des vaccins pour tous les vaccins dont la distribution est approuvée au Canada. Les vaccins doivent être stockés et distribués à une température contrôlée en tout temps afin de préserver leur durée de conservation.
- Q29. À quel stade du processus les administrations provinciales et territoriales détermineront-elles s'il faut que le « fournisseur de services logistiques sélectionné » assure la distribution sur leur territoire ou est-ce qu'elles dépendront de leur propre fournisseur de service?
- R29. Les provinces et territoires continuent à développer leurs stratégies respectives de logistique des vaccins. Il leur incombe toujours d'assurer tous les services et le soutien nécessaires à l'exécution de leurs stratégies.
- Q30. Dans combien de temps pourrez-vous fournir les adresses pour tous les sites de vaccination (y compris dans les lieux éloignés)? Serez-vous en mesure de faire ressortir quelles destinations sont les plus susceptibles de recevoir les vaccins nécessitant de très basses températures.
- R30. Les destinations pour la livraison de tous les autres vaccins seront déterminées par les autorités fédérales, provinciales et territoriales. Ces lieux seront communiqués au FSL dès qu'ils seront connus.
- Q31. Juste un peu de matière à réflexion ici... compte tenu de toutes les co-entreprises et de toutes les collaborations qui pourraient voir le jour. Serait-il sensé d'examiner la possibilité d'avoir une plateforme informatique dont le gouvernement pourrait se servir pour faire le suivi et la surveillance des envois?
- R31. Toutes les solutions informatiques qui proposent un enregistrement et un partage efficaces de l'emplacement des vaccins et du contrôle de la température seront prises en considération.

- Q32. Pouvons-nous supposer qu'il y a une relation entre la température d'entreposage et la durée de stockage en entrepôt? Par exemple, les vaccins à -80 C seront administrés rapidement et lorsque nous atteindrons les vaccins à conserver à 2 à 8 C la durée de stockage sera plus longue?
- R32. Tous les vaccins achetés par le Canada sont toujours en cours de développement et d'essais. Des informations détaillées concernant leurs besoins individuels en matière de stockage seront communiquées au FSL lorsqu'elles seront connues.
- Q33. Plutôt qu'une licence liée aux aliments et drogues, pourriez-vous envisager une licence d'établissement pour les instruments médicaux (LEIM)?
- R33. Non, il faut une licence d'établissement de produits pharmaceutiques.
- Q34. Que se passe-t-il si vous avez une licence d'établissement de produits pharmaceutiques (LEPP) pour tous les sites au Canada, mais que vous n'avez pas le statut d'exportateur ou d'importateur sur la LEPP, est-ce que ce statut peut-être ajouté à la licence?
- R34. Une LEPP pour la vente en gros et la distribution est suffisante.
- Q35. Le vaccin peut-il être entreposé dans un entrepôt frigorifique de qualité alimentaire?
- R35. Non. Les vaccins doivent être entreposés et gérés conformément aux bonnes pratiques de fabrication et de distribution.
- Q36. Prévoit-on un système de commande sur le Web que les administrations provinciales et territoriales utiliseront et qui a une capacité d'interopérabilité avec le fournisseur de services logistiques?
- R36. La plateforme informatique pour le système de gestion des commandes est maintenant en cours de développement.
- Q37. Connaissons les nombres d'administrations ou des points de livraisons? Des chiffres généraux par province?
- R37. Les lieux et le nombre de points de livraison des vaccins dans chaque administration sont inconnus pour l'instant. Ces lieux seront communiqués au FSL dès qu'ils seront connus.
- Q38. If the PTs are responsible for repackaging the vaccines, how will this occur if we don't have a DEL? Will there be temporary licences provided?
- R38. Le FSL doit avoir une LEPP pour gérer et distribuer les vaccins.
- Q39. La taille des palettes, le nombre de palettes et le poids par palettes seraient les renseignements exigés?
- R39. Ces informations relatives aux conteneurs d'expédition des vaccins et aux spécifications des palettes seront fournies par les fabricants une fois que leurs vaccins auront été approuvés pour la distribution.
- Q40. Nous sommes en faveur des points d'administration pour les vaccins ultra-froid, mais il ne sera pas possible de fournir des points d'administration sans connaître l'admissibilité à ce vaccin et les populations clé concernées (c.-à-d. que les établissements de soins de longue durée auront des points d'administration différents par rapport aux travailleurs de la santé)
- R40. L'ASPC et les administrations FPT détermineront la stratégie de répartition optimale pour tous les vaccins en fonction des spécifications du fabricant et des résultats des tests, une fois qu'ils auront été confirmés.

- Q41. À titre de confirmation, est-ce que les administrations fédérales, provinciales et territoriales remettront leurs propres plans de distribution et de vaccination à l'ASPC d'ici au 15 novembre?
- R41. Les autorités fédérales, provinciales et territoriales continuent à développer leurs stratégies de logistique des vaccins. Les lieux de livraison des vaccins seront communiqués au FSL dès qu'ils seront connus.
- Q42. Le marché sera-t-il octroyé à une entreprise pour qu'elle s'occupe de toute la logistique ou sera-t-il subdivisé pour qu'il y ait une entreprise qui se charge de l'entreposage, une autre, du transport routier et encore une autre, du fret aérien à l'échelle nationale?
- R42. L'ASPC recherche un ou plusieurs FSL pour fournir la solution logistique de bout en bout pour les vaccins dans les chaînes du froid, du congelé et de l'ultra-froid. Le FSL est invité à collaborer ou à sous-traiter avec d'autres partenaires commerciaux, si nécessaire, pour garantir la fourniture de tous les services requis.
- Q43. Au sujet de la traçabilité du vaccin : à quelle échelle désirez-vous que le vaccin soit traçable? À l'unité? À la cuve? À la palette? À la commande?
- R43. Le FSL doit disposer d'un système informatique qui permet d'enregistrer et de partager efficacement les informations logistiques pertinentes, telles que l'emplacement et la température des vaccins. Le niveau de détail auquel ces informations doivent être contrôlées et partagées sera indiqué dans l'EDT.
- Q44. À sujet de la capacité de commencer les travaux le 15 décembre, pouvez-vous expliquer ce qui est attendu à cette date?
- R44. Les travaux liés à l'exécution de la solution logistique pour les vaccins, qui doit commencer le 15 décembre 2020, seront clairement définis dans le contrat et l'énoncé des travaux.
- Q45. Pouvons-nous connaître le point d'origine à l'étranger? Quel est le type de vaccin que nous transporterons?
- R45. Le vaccin congelé (-20°C) doit être transporté au Canada depuis son fabricant en Europe. La ville sera identifiée dans le contrat et l'énoncé des travaux.
- Q46. Quel sera le point d'origine pour le transport du vaccin ultra-froid? Par voie aérienne ou par voie maritime?
- R46. Le vaccin congelé (-20°C) doit être transporté au Canada depuis son lieu de fabrication en Europe. Le transport se fera par voie aérienne. Le vaccin ultra-froid (-80°C) sera expédié par le fabricant de la manière la plus rapide à chaque point d'administration.
- Q47. Est-ce que le fournisseur de services logistiques devra avoir la capacité de transporter les trois types de vaccins : l'ultra-froid, le congelé et le froid? Ou pouvons-nous participer seulement au transport de deux de ces trois types?
- R47. L'ASPC recherche un ou plusieurs FSL pour fournir la solution logistique de bout en bout pour les vaccins dans les chaînes du froid, du congelé et de l'ultra-froid. Le FSL est invité à collaborer ou à sous-traiter avec d'autres partenaires commerciaux, si nécessaire, pour garantir la fourniture de tous les services requis.
- Q48. Exigez-vous que le fournisseur de services logistiques offre une solution d'emballage à température contrôlée à partir du point d'origine?

- R48. Non. Les fabricants de vaccins sont responsables de l'emballage de leurs produits à partir du point d'origine.
- Q49. Quelles données de suivi devront être rapportées à l'ASPC au sujet de la distribution et de l'administration des vaccins une fois que ces derniers auront été livrés aux administrations fédérales, provinciales et territoriales?
- R49. Ces informations seront déterminées par Santé Canada.
- Q50. Y aura-t-il une exigence au sujet du nombre d'entrepôts au Canada et de leur emplacement?
- R50. Non, mais les entrepôts et les centres de distribution devront distribuer les commandes de vaccins d'urgence partout au Canada, y compris dans les communautés éloignées et isolées, dans les 48 heures suivant la réception de la commande. La distribution par voie routière et aérienne sera nécessaire.
- Q51. Il est essentiel de savoir quel espace chacun des trois types de vaccins occupera. Est-ce que vous nous communiquerez les dimensions des produits de vaccinations ET le nombre approximatif de vaccins prévus par mois (2021 à 2022)?
- R51. Oui. Des informations détaillées concernant la disponibilité des vaccins et les exigences de stockage seront fournies au FSL dès que possible.
- Q52. Au sujet de la traçabilité du vaccin dans la chaîne d'approvisionnement : prévoyez le déploiement d'une plateforme de traçabilité centralisée où tous les partenaires participants à la logistique verseront leurs données en temps réel?
- R52. Nous recherchons une solution de suivi et de traçabilité de la part du FSL qui couvre les chaînes de transport, de stockage et de distribution. Tous les sous-traitants du FSL doivent également disposer d'une capacité de suivi et de traçabilité. Les données de suivi doivent pouvoir être partagées avec le Centre national des opérations et les autres parties prenantes.
- Q53. Je sais que l'objectif est d'avoir un fournisseur qui offre une gamme complète de produits, mais compte tenu de la co-entreprise et des possibles collaborations, serait-il sensé de sélectionner un fournisseur qui n'a pas de transporteur ou de fournisseur de services privilégié pour faire en sorte que toutes les données soient dans une même plateforme ? Est-ce que cela pourrait-être plus rapide à mettre en œuvre?
- R53. Le FSL doit disposer d'un système informatique permettant d'enregistrer et de partager efficacement les informations relatives à l'emplacement des vaccins et au contrôle de la température. Toutes les solutions proposées seront examinées.
- Q54. Peut-on présumer que le vaccin ultra-froid sera exclu de la soumission parce que le fabricant s'occupera de la distribution?
- R54. Non. Le FSL peut être tenu d'aider à la distribution de glace sèche pour soutenir le vaccin ultra-froid.
- Q55. Il sera très difficile de fournir le point d'administration d'ici au 15 novembre si nous ne savons pas à quelles populations cibles le vaccin sera donné.
- R55. L'ASPC et les autorités FPT détermineront la stratégie de répartition optimale pour tous les vaccins en fonction des spécifications du fabricant et des résultats des tests, une fois qu'ils auront été confirmés.
- Q56. Le marché comprendra-t-il une composante liée au transport de passagers?

- R56. Non.
- Q57. Qui est responsable de la distribution et de l'entreposage dans les administrations fédérales, provinciales et territoriales?
- R57. Les autorités FPT sont responsables de la gestion et de la distribution des vaccins dans leur administration. Elles peuvent avoir besoin de l'aide du FSL dans l'exécution de leurs stratégies de logistique des vaccins.
- Q58. Ce produit est-il classé comme une matière dangereuse?
- R58. Non.
- Q59. Avez-vous besoin de nolisier un aéronef pour faire venir le vaccin au Canada?
- R59. Le FSL devra déterminer la méthode la plus efficace pour livrer le vaccin congelé au Canada par voie aérienne. La production et le calendrier de mise à disposition se feront dans le courant de l'année 2021, c'est pourquoi de multiples expéditions sont prévues.
- Q60. Le vaccin ultra-froid sera-t-il acheminé par les airs?
- R60. Le vaccin ultra-froid (-80°C) sera livré par le fabricant aux points de destination au Canada selon la méthode de son choix. Le FSL sera chargé de transporter le vaccin congelé (-20°C) au Canada depuis l'Europe par voie aérienne.
- Q61. Pouvez-vous préciser si l'administration du vaccin sera menée par les provinces et territoires et/ou les autorités locales du domaine de la santé?
- R61. L'administration des vaccins est la responsabilité des autorités FPT. Elles détermineront leurs propres stratégies.
- Q62. Donc, pour être clair, cette possible demande de proposition ne concerne que le transport et l'entreposage et la distribution seront pris en charge région par région?
- R62. Le FSL sera responsable du stockage et de la distribution du vaccin froid. Le FSL sera responsable du transport du vaccin congelé au Canada depuis Europe, ainsi que de son stockage et de sa distribution au Canada. Le FSL peut être amené à distribuer de la glace sèche pour soutenir le vaccin ultra-froid.
- Q63. Comment les vaccins seront-ils emballés, seront-ils recouverts de matériaux à isolant thermique?
- R63. Les vaccins seront emballés par leur fabricant pour être livrés. Les autorités FPT sont responsables de la gestion du vaccin ultra-froid. Le FSL sera responsable de la gestion des vaccins congelés et froids à température contrôlée.
- Q64. Quels sont les pays d'importation?
- R64. Le Canada est le pays d'importation pour tous les vaccins.
- Q65. Le vaccin à conserver à -20 C sera-t-il transporté par voie maritime ou par voie aérienne?
- R65. Le vaccin sera transporté depuis l'Europe par voie aérienne.
- Q66. Cherchez-vous un seul fournisseur qui vous offrira l'entreposage, le transport aérien, le maintien de la chaîne de froid et le transport jusqu'à la destination finale?

- R66. L'ASPC recherche un ou plusieurs FSL pour fournir la solution logistique de bout en bout pour les vaccins dans les chaînes du froid, du congelé et de l'ultra-froid. Le FSL est invité à collaborer ou à sous-traiter avec d'autres partenaires commerciaux, si nécessaire, afin de s'assurer que tous les services requis sont fournis.
- Q67. Vous mentionnez que le fabricant livrera le vaccin à -20 C. est-ce que cela comprend aussi le transport international?
- R67. Le vaccin ultra-froid (-80°C) sera livré par le fabricant aux points de destination dans les secteurs de compétence FPT selon la méthode de son choix. Le FSL sera chargé de transporter le vaccin congelé (-20°C) au Canada depuis l'Europe par voie aérienne.
- Q68. Est-ce qu'une entreprise de messagerie qui n'offre des services que pour de petits colis conviendrait à ce projet?
- R68. Une société de transport de petits colis pourrait, à titre de sous-traitant, distribuer des vaccins dans un environnement à température contrôlée.
- Q69. Des enregistreurs de données pour la température de la glace sèche seront utilisés pour surveiller l'intégrité des vaccins du point d'origine jusqu'au centre de vaccination. Qui sera responsable de la validation et de la gestion des données?
- R69. Le fabricant sera responsable de l'intégrité du vaccin ultra-froid jusqu'aux points d'administration dans les secteurs de compétence. Le FSL peut être tenu de distribuer de la glace sèche à ces points d'administration pour le stockage continu du vaccin dans les emballages d'expédition thermique.
- Q70. Est-ce que le vaccin surgelé sera expédié par le fabricant dans un emballage qui peut être acheminé directement au point d'administration (en renouvelant seulement la glace sèche au besoin) ou devra-t-il être réemballé après subdivision de lots plus importants en quantités adaptées à l'expédition jusqu'à la destination finale?
- R70. Oui, le vaccin ultra-froid (-80°C) sera livré par le fabricant aux points de destination dans les administrations FPT, dans les quantités requises à chaque destination.
- Q71. Vous avez mis l'accent sur la glace sèche. Accepteriez-vous une autre méthode qui garantirait un niveau équivalent ou supérieur de contrôle de la température, de sécurité et de performance générale?
- R71. La glace sèche doit être utilisée pour maintenir la température du vaccin ultra-froid dans la poche thermique uniquement selon les recommandations du fabricant. Le vaccin peut également être stocké dans un congélateur ultra froid pour maintenir la température nécessaire de -80°C.
- Q72. Obtiendrons-nous des prévisions fiables et un calendrier sur tous les vaccins disponibles et des renseignements sur l'endroit où ils se trouvent et les échéanciers? Obtiendrons-nous des détails sur l'emballage, le volume et les dimensions par lot, etc.?
- R72. Oui, le FSL recevra les informations nécessaires pour planifier et distribuer les commandes aux points de livraison. Les fabricants fourniront des détails sur l'emballage et les dimensions des emballages et des conteneurs d'expédition.
- Q73. Est-ce que tous les entrepôts doivent avoir une LEPP? Fournirez-vous des licences à court terme?

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D034-203681/A

- R73. Le FSL doit disposer d'une LEPP pour gérer et distribuer les vaccins. Les demandes de dérogation ou d'autorisation temporaire doivent être adressées à Santé Canada.
- Q74. Pouvez-vous nous donner certaines indications au sujet de vos attentes quant à la sécurité des entrepôts?
- R74. Les exigences minimales de sécurité pour ce travail seront fournies dès que possible.
- Q75. Les vaccins venant des fabricants auront-ils un identifiant unique par unité? Par série et par lot?
- R75. Oui.
- Q76. Est-ce que dans un quelconque scénario la définition de « bout en bout » comprend l'administration proprement dite (l'injection) du vaccin?
- R76. Non.
- Q77. Serez-vous en mesure d'indiquer la valeur estimée des chargements?
- R77. Oui. Le fabricant fournira l'information avant le transport des vaccins.

ANNEXE B
Liste des fournisseurs participants

Distribution MedSup Canada KPMG LLP	ATS Healthcare Nu-Quest Distribution Inc.	Right Service Right Choice WestJet, An Alberta Partnership
TForce Logistics Canada Inc.	BBE Expediting Ltd.	Shoppers Drug Mart Inc.
Fisher Scientific Inc.	2136284 Ontario Inc. (Wellington Motor Freight)	Challenger
CryoLogistics Refrigeration Technologies Ltd.	Aerus LLC	Ocean Transportation Services Freight Forwarding Inc.
Human Logistics Inc.	Cargojet Airways Ltd.	Federal Express Canada Corp.
Autolinx Express Inc.	Purolator Inc.	Bison Transport Inc
Total Quality Logistics	3130827 Canada Inc. (Canadian Pharmaceutical Distribution Network or CPDN)	Fuel Transport Inc.
BioScript Logistics Inc.	Bolloré Logistics Canada	Air Canada
Linehaul Logistics Inc.	McKesson Canada Corporation	ACS Air Charter Service (Canada) Corp.
Skelton Truck Lines Ltd.	OEC Overseas Express Consolidators (Montreal) Inc.	GTAGSM LTD.
Brink's Canada Limited	Innomar Strategies Inc.	SICPA Security Solutions Canada Corp.
Kohl & Frisch Limited	9139249 CANADA INC. DBA Bus.com	Pacer Air Freight
Thermo Fisher Scientific	9736140 Canada inc. DBA PASCAN Aviation	Bridgepoint Express Inc.
Xan Systems Inc.	Logistics Support Unit (LSU) Inc.	Shore Consulting Group Inc.
Accuristix	NORLEANS TECHNOLOGIES Inc.	DHL Global Forwarding (Canada), Inc.
Trans Expert Inc.	Eclipse Air Charter Inc.	18 Wheels Logistics Ltd.
Voyageur Aviation Corp.	Exploits Valley Air Services Ltd.	Kuehne + Nagel Ltd.
OPTEL GROUP	PAL Airlines Ltd.	RADIUS LOGISTICS
uniPHARM Wholesale Drugs Ltd.	PAL Aerospace Ltd.	TransX Ltd.
MHCare Medical Corp.	Air Borealis LP	Expeditors
Cryopak Industries ULC	Globco International Inc.	DHL Express Canada Ltd.
Expeditors International of Washington, Inc.	Bradley Air Services Limited	C.H. Robinson
Traffic Tech Inc.	HÉLI MISTRAL SERVICE INC	Total Logistics Control Inc.
Rees Scientific Corp.	UPS Healthcare	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D034-203681/A

ANNEXE C



Serving
GOVERNMENT,
serving
CANADIANS.

Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.



Acquisitions Program / Programme des approvisionnements

Shaping Procurement Together - That's Smart

Façonner l'approvisionnement ensemble - c'est logique!

Vaccine Logistics Service Provider(s) Bidders' Conference

Fournisseur(s) de services logistiques ayant trait aux vaccins
Conférence des soumissionnaires

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

- ✓ **PSPC will lead the procurement process for this requirement**
- ✓ **Using an agile and phased approach**
 - May adjust as we progress through the process
- ✓ **National Security Exception invoked**
 - Allow flexibility to run a rapid process
 - Committed to ensuring process is as fair, open and transparent as possible

- ✓ **SPAC dirigera le processus d'approvisionnement pour ce besoin**
- ✓ **Utilisation d'une approche agile et progressive**
 - Rajustement possible à la lumière de notre progression liée au processus
- ✓ **Exception au titre de la sécurité nationale invoquée**
 - Permettre une certaine souplesse pour exécuter un processus rapide
 - Faire en sorte que le processus soit aussi équitable, ouvert et transparent que possible

- ✓ **Contract(s) award by November 23rd**
- ✓ **Next phase is Invitation to Qualify**
 - Pre-qualify suppliers who meet the criteria and have capacity to perform the work
 - Launch in coming days on BuyandSell

- ✓ **Attribution du ou des contrats d'ici le 23 novembre**
- ✓ **Prochaine étape: invitation à se qualifier (IQ)**
 - Présélection des fournisseurs qui répondent aux critères et qui ont la capacité d'effectuer les travaux
 - Lancement dans les prochains jours sur le site Achatsetventes

Tips / Conseils

- ✓ **Ensure responses are clear and well structured**
 - Phased Bid Compliance Process (TBD)
- ✓ **Collaboration between suppliers is encouraged**
 - Joint ventures will need to be formed by closing date of ITQ
- ✓ **Suppliers should be prepared to respond outside normal business hours**
- ✓ **Communicate only with generic inbox to ensure a timely response is received**

- ✓ **S'assurer que les réponses sont claires et bien structurées**
 - Processus de conformité des soumissions par étapes (à déterminer)
- ✓ **La collaboration entre les fournisseurs est encouragée**
 - Les coentreprises devront être créées au plus tard à la date de clôture de l'ITQ
- ✓ **Les fournisseurs doivent être prêts à répondre en dehors des heures normales de travail**
- ✓ **Communiquer uniquement au moyen de la boîte de réception générique pour s'assurer de recevoir une réponse en temps opportun**



Canada's COVID-19 Vaccine Logistics Strategy Public Health Agency of Canada

Stratégie canadienne de logistique relative au vaccin de la COVID-19

Agence de la santé publique du Canada

30 October 2020 / Le 30 octobre 2020



Vaccine Logistics Strategy / Stratégie logistique relative au vaccin

- Vaccines will arrive in Canada in a phased manner beginning early 2021, thru 2022;
 - Quantities are expected to increase in availability and frequency over time;
 - Some vaccines will be delivered directly by the manufacturer to Federal, Provincial and Territorial jurisdictions (FPTs);
 - FPTs are responsible for the distribution and administration of vaccines within their jurisdictions;
 - The FPTs may require additional capacity and support for vaccine management and distribution.
 - One vaccine must be picked up from the manufacturer overseas; and
 - Vaccine orders and taskings will be managed centrally at the National Operations Centre (NOC) in Ottawa.
- Les vaccins devraient arriver au Canada de manière progressive à partir du début de 2021, et ce, jusqu'en 2022;
 - La disponibilité et la quantité des livraisons devraient augmenter au fil du temps;
 - Certains vaccins doivent être livrés directement par le fabricant aux juridictions fédérales, provinciales et territoriales (FPT);
 - Les FPT sont responsables de la distribution et l'administration des vaccins dans leurs juridictions;
 - Les FPT auront peut-être besoin de moyens et d'un soutien supplémentaires pour la distribution.
 - Un vaccin devra être récupéré chez le fabricant à l'étranger; et
 - Les commandes de vaccins ainsi que les tâches associées seront gérées de manière centralisée au Centre national des opérations (CNO) à Ottawa.

Requirement / Besoin

- One or more Logistics Service Providers (LSP) to execute the COVID-19 vaccine logistics strategy;
 - The LSP will support the management and distribution of vaccines in the cold (2°C to 8°C), frozen (-20°C), and ultra cold (-80°C) controlled temperature environments; and
 - The successful LSP must be prepared to commence work on December 15, 2020.
- Un ou plusieurs fournisseurs de services logistiques (FSL) pour assurer la logistique du vaccin contre la COVID-19;
 - Les FSL soutiendront la distribution des vaccins présentant une gamme de températures allant de températures de réfrigération (2°C à 8°C), à la température de congélation (-20°C), jusqu'à la température ultra-froide (-80°C);
 - Le FSL retenu doit pouvoir débiter les travaux le 15 décembre 2020.

Vaccine Management and Handling / Gestion et Manipulation des vaccins

Ultra Cold (up to 20 million doses):

- Manufacturer will ship directly to points of administration within each jurisdiction;
- -80°C ultra cold temperature must be maintained with replenishments of dry ice upon arrival at each destination, and up to 2 times thereafter

Frozen (up to 56 million doses):

- -20°C frozen vaccine must be transported by lots, by the LSP from a foreign country to Canada;

Cold (up to 206 million doses):

- Remaining vaccines must be managed in the 2°C to 8°C cold chain at all times; and
- The LSP will have varying responsibilities for management and distribution to and within jurisdictions, including to remote communities, and Canadians serving abroad.

Ultra-froids (jusqu'à 20 millions de doses):

- Le fabricant expédiera directement aux points d'administration de chaque juridiction;
- La température ultra froide de -80°C devra être maintenue en réapprovisionnant la glace sèche à l'arrivée à destination, et jusqu'à 2 fois par la suite;

Congelés (jusqu'à 56 millions de doses):

- Le vaccin congelé à -20°C doit être transporté par le FSL d'un pays étranger vers le Canada;

Réfrigérés (jusqu'à 206 millions de doses):

- Les vaccins restants doivent être gérés dans la chaîne de froid de 2°C à 8°C en tout temps;
- Le FSL aura diverses responsabilités en matière de gestion et de distribution vers et à l'intérieur des juridictions, incluant les collectivités éloignées et les Canadiens en service à l'étranger.

Common Transportation and Distribution Requirements

- Safe and secure warehousing, storage, management, re-packaging, distribution, track & trace, and IT-enabled data-logging and sharing;
- Distribution by air and/or road as necessary to and across international, federal, provincial and territorial jurisdictions, including to remote and isolated communities, and to Canadians serving abroad;
 - Includes all import/export documentation, customs clearances, processes and arrangements;
- Maintenance and monitoring of temperature controls at all times;
- Contingency plans and capabilities at all stages; and
- Compliance with Food and Drug Regulations, and associated Good Manufacturing (GMP) and Good Distribution Practices (GDP).

Exigences en matière de transport et de distribution

- Entreposage, stockage, gestion, reconditionnement, distribution, suivi et traçabilité sûrs et sécurisés, et enregistrement et partage de données informatiques;
- Distribution par voie aérienne et / ou routière, au besoin, vers et entre les juridictions internationales, fédérales, provinciales et territoriales, y compris les collectivités éloignées et isolées, ainsi que les Canadiens en service à l'étranger;
 - Comprend tous les documents d'importation / exportation, les dédouanements, les processus et les arrangements associés;
- Maintien et surveillance en permanence des contrôles de la température;
- Des plans d'urgence et redondance des capacités à tous les stades;
- Le respect du *Règlement sur les aliments et drogues* et des bonnes pratiques de fabrication et de distribution.

Warehousing and Storage / Entreposage et stockage

- The LSP will require warehousing and infrastructure for the temperature-controlled storage and management of vaccines in the cold (2°C to 8°C), frozen (-20°C to -4°C), and ultra cold (-70°C to -94°C) environments;
- The LSP may be required to procure and manage dry ice in support of individual FPT logistics strategies for the ultra cold vaccine; and
- Longer term storage capacity for vaccines may be required.
- Le FSL nécessitera un accès à de l'infrastructure et des aires d'entreposage à température contrôlée pour la gestion des vaccins dans les environnements froids (de 2°C à 8°C), congelés (de -20°C à -4°C), et ultra-froids (de -70°C à -94°C);
- Le FSL peut être tenu de fournir et de faire la gestion de la glace sèche en soutien à la stratégie logistique des juridictions FPT individuelles du vaccin ultra froid; et
- Une capacité d'entreposage à plus long terme pour les vaccins peut être nécessaire.

Information Management / Gestion de l'information

Information management, security and data sharing are essential components of the vaccine management framework. Included are;

- Secure IT processes, systems and interfaces for the management and transfer of information and data for the control and distribution of vaccines; and
- The IT platforms and applications for effective real time inventory management, in-transit visibility, temperature control, and fleet and inventory tracking.

La gestion de l'information, la sécurité et le partage des données sont des éléments essentiels du cadre de gestion des vaccins. Ce qui inclut;

- Des processus, systèmes et interfaces informatiques sécurisés pour la gestion et le transfert d'information et de données pour le contrôle et la distribution des vaccins; et
- Des plates-formes et applications informatiques pour la gestion efficace d'inventaires en temps réel, la visibilité en transit, le contrôle de la température et le suivi de la flotte et des stocks.